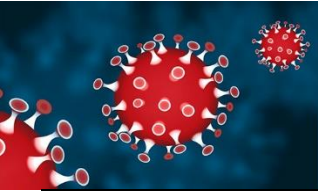


TRANSPORT et LOGISTIQUE

<p>Technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des moyens de communication (téléphone portable, radio, kit main libre,...) pour les transporteurs et s'assurer qu'ils soient opérationnels • Nettoyage régulier des moyens de communication : téléphone portable... • Nettoyage régulier de la cabine (à minima après chaque déplacement) • Mettre à disposition des fumigènes désinfectants (cabine et remorque) • Désinfecter les aides à la manutention avant et après utilisation (entreprise de transport et/ou entreprise d'accueil) <p><i>Point d'attention : il n'est pas autorisé de modifier l'habitacle des cabines. La mise en place de parois plexiglass dans la cabine n'est pas réglementaire</i></p>
<p>Organisationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le télétravail dès que possible pour certains métiers (ex : services administratifs) • Aménagement des horaires : limiter la co-activité dans les entreprises d'accueil • Favoriser les trajets seul / Mettre à disposition des véhicules attitrés • Désigner une personne référente comme ressource en cas de questions, difficultés,... • Formaliser l'organisation du travail « en mode dégradé » par des procédures écrites : les entreprises qui continuent leur activité, les modalités d'accueil, les amplitudes horaires, les temps de repos... • Mettre en place des procédures « barrières » pour les déchargements de camions (respect des distances de sécurité), instaurer les signatures numériques des bordereaux de livraison, ne pas descendre du camion s'il n'y a que du transport... • Transmettre et informer les entreprises d'accueil sur ces mesures • Définir un référent pour les astreintes • Procédure d'alerte en cas de dysfonctionnement des procédures dans les entreprises d'accueil : non-respect des règles d'hygiène, absence de gants... • Mettre à disposition des transporteurs une cartographie des lieux de repos, des sanitaires et des restaurants ouverts sur les grands axes (cf. Vinci autoroute) • Limiter le nombre de personnes en salle de pause pour limiter la contamination en respectant les gestes barrières • Mise à disposition des accueils chauffeurs des grandes entreprises pour les TPE / PME transports • S'assurer que les transporteurs ont un point d'eau et du savon à disposition dans les entreprises d'accueil • Mettre en place des sanitaires de chantier avec point d'eau et savon (dans le cas de tournées identiques) : concertation et accord de l'entreprise de transport et d'accueil • Identifier les organismes relais officiels et les mettre à disposition des salariés

Restez informé sur notre site : <https://www.samsi-31.org> (Mises à jour quotidiennes)



Humain

- Informer les salariés sur l'organisation du travail « en mode dégradé »
- Informer les salariés des procédures mises en place
- Informer les salariés qu'il existe un numéro vert, mis en place par le gouvernement, pour répondre en permanence à vos questions sur le COVID 19 (24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000)
- Informer les transporteurs sur les mesures d'hygiène à respecter
- Permettre la formation à distance : stage virtuel de rattrapage des points (mise en place par le gouvernement prochainement)
- Afficher les gestes barrières dans la cabine
- Doter les salariés de gants jetables et de gel hydro-alcoolique

Point d'attention : bien rappeler à tous les limites des EPI !!!!!

Restez informé sur notre site : <https://www.samsi-31.org> (Mises à jour quotidiennes)